



ACTE - Règlement intérieur - Annexe 2

1. LES INVITATIONS

Une invitation permet à un adhérent (titulaire d'une cotisation) d'inviter une personne extérieure au club.

Règlement

- Le tarif est de 10 Euros par personne invitée pour une heure et quel que soit le terrain
- Les invitations sont limitées à 10 par an pour la personne invitée
- Un adhérent ne peut inviter que pendant les horaires et sur les terrains correspondant à la prestation de sa cotisation (ex : cotisation Heures Creuses => invitation en heures creuses)

Modalités

- Venir au secrétariat régulariser le nombre d'invitation souhaité. Réserver en ligne en utilisant le partenaire « Invité ».

Modalités d'invitation des joueurs extérieurs au club par des joueurs du club classés à 15 ou mieux classés

- **Du 1^{er} Octobre au 31 Mars**
 - Une invitation par semaine
 - Créneaux horaires (Lundi-Vendredi : de 8h à 17h et Dimanche : à partir de 18h)
- **Du 1^{er} Avril au 30 Septembre**
 - Deux invitations par semaine
 - Pas de restriction pour les créneaux horaires

2. LA COTISATION HORAIRE

Une cotisation horaire permet à des personnes extérieures au club d'avoir accès aux installations.

Règlement

- Le tarif est de 15€ de l'heure (quel que soit le terrain et le nombre de joueurs (4 maximum))
- Le nombre de cotisation horaire est limité à 5 en été par personne et 5 en hiver

Modalités

- Venir s'enregistrer au secrétariat et régulariser le montant de la cotisation
- La réservation du court sera effectuée sur place au secrétariat